

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2081

présenté par

M. Lénaïck Adam, M. Mathiasin, Mme Bureau-Bonnard, M. Serva, Mme Benin, M. Cormier-Bouligeon et Mme Do

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.